

PORTUGAL

Date des élections: 19 juillet 1987

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de celui-ci le 29 avril 1987. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en octobre 1985.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral du Portugal, l'Assemblée de la République, se compose de 250 députés dont 246 sont élus par les électeurs résidant sur le territoire national et 4 par les électeurs résidant hors du territoire national. La durée normale de la législature est de 4 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen portugais, qu'il réside au Portugal ou hors du pays, âgé de 18 ans révolus et inscrit sur les listes électorales. Sont privés du droit de vote les aliénés et les débilés mentaux, les personnes qui ne sont pas en mesure de gérer leurs propres affaires, les criminels purgeant leur peine, les personnes privées de leurs droits politiques et certaines catégories de personnes qui, avant le 25 avril 1974, exerçaient des fonctions publiques importantes et n'ont pas clairement répudié avant cette date le régime politique alors en vigueur.

Les listes électorales sont permanentes; elles sont révisées chaque année. Le vote n'est pas obligatoire.

Tout citoyen portugais ayant qualité d'électeur est éligible au Parlement. Le mandat parlementaire est incompatible avec l'appartenance au Gouvernement et avec le service actif dans les forces armées ou de police, de même qu'avec une charge de magistrat, un poste de diplomate et certaines fonctions publiques ou ecclésiastiques. Les citoyens portugais qui ont également une autre nationalité ne peuvent être candidats dans la circonscription qui jouxte le territoire du pays dont ils possèdent aussi la nationalité. Les députés qui sont fonctionnaires de l'Etat ou d'entreprises publiques ne peuvent exercer leurs activités pendant que l'Assemblée est en fonction. Les candidatures sont présentées par les partis politiques. Les listes peuvent comporter des citoyens non inscrits à ces partis.

Les députés sont élus dans 22 circonscriptions au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle selon la méthode d'Hondt. Les listes doivent comporter un nombre de candidats égal à celui des sièges à pourvoir dans la circonscription. Les électeurs ne peuvent voter que pour une seule liste.

En cas de vacance de siège à l'Assemblée, en cours de législature, le siège est pourvu par le premier des «viennent ensuite» de la liste à laquelle appartient le titulaire.

Circonstances et déroulement de la consultation

Le 3 avril 1987, l'adoption d'une motion de censure soumise par le Parti du renouveau démocratique (PRD), centre gauche, de l'ancien Président de la République, M. A.R. Eanes, a entraîné la chute du Gouvernement minoritaire conservateur du Premier Ministre Anibal Cavaco Silva (Parti social-démocrate - PSD). La crise politique qui en a découlé a conduit le Président Mario Soares à convoquer des élections générales pour juillet 1987, 27 mois environ avant l'échéance normale.

Les élections législatives ont eu lieu en même temps que l'élection des 24 représentants portugais au Parlement européen. Au total, 12 partis ou coalitions briguaient les 250 sièges de l'Assemblée. Durant la campagne de trois semaines, qui a commencé le 29 juin, la personnalité des candidats s'est révélée, dans la compétition, tout aussi importante que les problèmes du pays. M. Cavaco Silva a souligné la croissance économique qui s'est produite durant son mandat, préconisant une politique libérale et promettant une plus large réforme et une modernisation accrue du secteur économique.

Le jour du scrutin a été marqué par une participation relativement faible de l'électorat, que les observateurs ont attribuée à la période estivale. Les résultats ont consacré la victoire du PSD qui devenait ainsi le premier parti, depuis la révolution d'avril 1974, à obtenir la majorité absolue avec 148 sièges - 60 de plus qu'au précédent scrutin. Cette percée a été réalisée aux dépens du PRD aussi bien que du Centre démocratique et social (CDS), parti de droite. Les observateurs ont vu dans ces résultats l'aspiration de l'électorat à la stabilité politique après les grands remous des années précédentes.

Un nouveau Cabinet PSD dirigé par M. Cavaco Silva a prêté serment le 17 août.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à l'Assemblée de la République

Nombre d'électeurs inscrits.	7930668	
Votants.	5676358	(71,57%)
Bulletins blancs ou nuls.	123 668	
Suffrages valables.	5 552 690	

Formation politique	Suffrages obtenus	%	
Parti social-démocrate (PSD).	2850784	50,22	148 (+ 60)
Parti socialiste (PS).	1262 506	22,24	60 (+ 3)
Coalition démocratique (CDU).	689 137	12,14	31 (-7)*
Parti du renouveau démocratique (PRD)	278561	4,91	7 (-38)
Centre démocratique et social (CDS).	251987	4,44	4 (-18)
Divers.		6,05	- (=)
			250

* La CDU, qui remplace l'Alliance du peuple uni (APU), se composait du Parti communiste portugais (PCP), du Parti écologiste «Os Verdes» et du Parti de l'intervention démocratique (ID).

2. Répartition des députés selon la profession

Juristes.	53
Enseignants.	47
Ingénieurs.	25
Fonctionnaires.	21
Employés de banques et de sociétés d'assurance	21
Hommes d'affaires, industriels et commerçants	17
Economistes.	16
Médecins.	14
Ouvriers.	9
Etudiants.	6
Politiciens.	3
Ecrivains et journalistes.	3
Militaires.	3
Divers.	15
	250

3. Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes.	231
Femmes.	219
	250

4. Répartition des députés selon l'âge

20-30 ans	19
31-40 »	68
41-50 »	96
51-60 »	44
61-70 »	15
Plus de 70 ans.	8
	250